



HAL
open science

Syndicalisme et islamisme en Egypte

Elisabeth Longuenesse

► **To cite this version:**

| Elisabeth Longuenesse. Syndicalisme et islamisme en Egypte. 1996. halshs-00120652

HAL Id: halshs-00120652

<https://shs.hal.science/halshs-00120652>

Preprint submitted on 15 Dec 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Syndicalisme et islamisme en Egypte

L'objectif des lignes qui suit est très modeste.

Il s'agira principalement d'une lecture de deux ouvrages de Gamal al-Bannâ, dont je chercherai à dégager ce qui constitue à la fois les principales lignes directrices et l'originalité de la conception du syndicalisme qu'il propose, comme fondant le syndicalisme islamique. Compte-tenu de l'influence du courant islamique dans les syndicats professionnels, une attention particulière est portée à la traduction de cette conception dans le cas particulier de ces syndicats.

Etant donnée l'ancienneté et l'importance historique du syndicalisme chrétien, il m'a semblé qu'une comparaison s'imposait, et j'essaye d'en proposer une esquisse.

1. Le syndicalisme islamique selon G. al-Bannâ

Dans son ouvrage “l'islam et le syndicalisme”, texte préparatoire au congrès fondateur de la Fédération islamique mondiale du Travail, tenu en juin 1981¹, G. al-Bannâ expose les fondements philosophiques et historiques d'un nouveau type de syndicalisme, dépassant les impasses du syndicalisme qu'il qualifie de traditionnel (tel qu'il s'est historiquement développé à partir des pays occidentaux), et mieux adapté au génie de la société arabo-musulmane.

Critiquant la pensée islamique contemporaine pour son ignorance des questions du travail, ou même sa diabolisation du mouvement syndical, qui a laissé le champ libre aux communistes, il s'attache à montrer en quoi le syndicalisme se fonde en réalité sur des valeurs que l'islam encourage, valeurs de solidarité, de défense des faibles, etc.

Mieux, il enracine l'idée du syndicalisme dans l'histoire de l'islam et des sociétés musulmanes, en rappelant les pratiques des corporations de métiers de la période classique et leur relation avec l'Etat. Un long rappel historique lui permet d'affirmer que

- la société islamique acceptait l'existence de regroupements sur la base du métier (*al-mihna*)
- l'Etat islamique les reconnaissait et s'appuyait sur elles
- à côté de la défense des intérêts de ses membres, ces organisations avaient le souci de leur lien avec la société et de la qualité du travail.

Il en conclue que, malgré les transformations dans les relations de production (*al-'ilâqât al-intâjiya*), les organisations ouvrières modernes dans le

¹ Cf G. Bannâ, *al-Islâm wa-l-Haraka al-Niqâbiyya*, 3e édition, Dâr al-Fikr al-Islâmî, Le Caire (Introduction à la seconde édition, p.9).

monde musulman devraient se référer à cet héritage ☐ celui-ci enseigne l'importance des valeurs morales, solidarité, valeur du travail, idéal de justice, de coopération et d'honnêteté qu'il propose de réintroduire dans un syndicalisme plus authentique.

En effet, si les acquis du syndicalisme traditionnel sont réels, il n'en a pas moins des limites importantes, du fait qu'il lui manque un "critère objectif" sur lequel fonder sa mission, qui permettrait de dépasser la subjectivité et l'égoïsme sectoriel (*fi'awî*), et de réunir sur un objectif commun les différents groupes sociaux, et surtout les différentes catégories de producteurs, ouvriers ou patrons.

Le syndicalisme islamique a donc un double objectif

- celui d'introduire une dimension d'authenticité dans le syndicalisme des pays arabo-musulmans ☐ jusqu'à présent, le modèle syndical dominant est celui qui a été importé de l'occident, en oubliant la nécessité de l'adapter à la société ☐ or comment représenter véritablement les ouvriers en négligeant leur caractéristique la plus importante, ce qui fait leur fierté c'est-à-dire l'islam. (citer, p. 102)

- celui de lui donner une dimension nouvelle, plus haute, dépassant la dimension strictement matérielle qui est celle du syndicalisme traditionnel et qui se limite à la défense des intérêts matériels des ouvriers.

Ainsi le syndicalisme islamique se définit par trois caractéristiques essentielles (p.105sv.) ☐

- il est partie prenante d'une mission (*da'wa*) civilisatrice et humaine grandiose, fondée sur des valeurs transcendantes (*qiyam sâmiyya*)

- il s'est donné une place dans la société en trouvant un critère objectif sur lequel fonder ses revendications ☐ ce critère objectif, l'idéal de justice (*'adl*) islamique, ni l'Etat, ni les patrons, ne peuvent le refuser

- il se distingue par sa vision du travail, comme "mission" (*risâla*), considérée dans sa dimension sociale et morale, comme fondant des relations, des droits et des devoirs (p.110).

Cette dernière caractéristique est particulièrement soulignée : elle s'oppose à la conception du travail considéré uniquement comme activité méritant rémunération (qui est, selon l'auteur, celle du syndicalisme traditionnel), et défend la valeur du travail bien fait, comme activité enrichissant l'esprit et la personnalité, et en même temps glorification de Dieu. Une telle conception fait du travailleur musulman un travailleur apprécié par les patrons (p.114), et crée ainsi un terrain d'entente sur lequel ouvriers et patrons se rencontrent, au delà de tout esprit d'hostilité (p.115).

Ainsi, pour Gamal al-Bannâ, le syndicalisme islamique s'oppose à la fois à l'exploitation capitaliste, et à l'oppression communiste, au matérialisme (dominant dans le syndicalisme occidental), et au totalitarisme (dominant dans le syndicalisme communiste). Il prend la défense des travailleurs, en se fondant sur l'idéal de justice de l'islam, dans un esprit d'entraide et de valorisation du travail. De ce point de vue, il a valeur universelle.

Mais d'un autre point de vue, il est présenté comme une adaptation de l'idée du syndicalisme à la société arabo-musulmane. Admettant d'ailleurs le pluralisme, il n'est pas hostile à la création de syndicats propres aux minorités chrétiennes du monde arabe. Ce qui revient à admettre

l'impossibilité d'un syndicalisme universel, du moment que priorité est donnée à l'identité morale et culturelle des ouvriers, contre l'idée d'une communauté d'intérêts des ouvriers, partout dans le monde.

2. Syndicalisme islamique et syndicalisme chrétien

Il est difficile de ne pas être tenté par une comparaison avec le syndicalisme chrétien. Cette comparaison me paraît méthodologiquement heuristique. Elle devrait permettre de faire ressortir, au delà des similitudes idéologiques, les différences de contexte historique, et donc d'enjeux, dans les deux cas, de mieux comprendre les éventuelles spécificités du syndicalisme islamique, et peut-être les raisons de ses échecs (en milieu ouvrier) comme de ses succès (en milieu "professionnel"), et sa place dans le paysage politico-idéologique du moment.

Le syndicalisme chrétien naît, au début du 20^e siècle, dans plusieurs pays européens, à côté du syndicalisme "laïc", majoritairement révolutionnaire, anarchiste ou marxiste, comme troisième voie, visant à corriger les méfaits du libéralisme, tout en refusant la violence de la lutte des classes. Il se fonde sur la doctrine sociale de l'église, récemment explicitée par l'encyclique *Rerum Novarum*, promulguée par le pape Pie XIII, et prétend réintroduire une conception chrétienne de la justice et de la charité, fondée sur la collaboration des classes dans le cadre d'un idéal commun. Pour ses fondateurs, l'objectif était de "réaliser le principe de collaboration pacifique du capital et du travail dans l'entreprise". Il plonge ses racines dans le christianisme social, né dans le courant du 19^e siècle, en réaction à l'expansion de la misère ouvrière.

Il est remarquable qu'en France, le syndicalisme chrétien recrute d'abord dans les milieux d'employés : le premier syndicat chrétien est le syndicat des employés du commerce et de l'industrie, créé en 1887. Dans l'entre-deux-guerres, il sera particulièrement influent chez les ingénieurs et plus généralement dans le milieu des cadres.

Du point de vue idéologique, les analogies sont grandes. Les deux ont en commun de se fonder sur un idéal de justice transcendant les intérêts matériels, trouvant sa source dans la religion, et permettant de réconcilier les classes sociales. Ils s'opposent violemment au matérialisme "athée", à la violence et à la lutte des classes. Sans doute peuvent-ils avoir la même tentation corporatiste, ayant une représentation de la société comme faite de groupes contribuant, ou devant contribuer chacun selon leur position, au bien commun.

Mais le syndicalisme chrétien, entre fascismes et fronts populaires, se radicalise progressivement. Après avoir disparu en Italie et en Allemagne sous le fascisme, il choisit l'unité syndicale et disparaît en tant que tel. En France, il s'enracine progressivement dans le milieu ouvrier et change progressivement de nature. Il sortira renforcé de sa participation à la résistance, qui entraîne un changement profond dans les conceptions : il s'éloigne du modèle professionnel et se réclame de plus en plus de l'anticapitalisme.

L'histoire du syndicalisme musulman n'est évidemment en rien comparable. Si elle est trop récente, pour que l'on puisse disposer du recul

nécessaire pour en évaluer la signification historique, du moins peut-on tenter d'analyser les criconstances et le contexte de son apparition afin d'éclairer le discours qu'il tient.

On relèvera d'abord que, dans les faits, le syndicalisme islamique ne s'oppose pas prioritairement au syndicalisme de classe, comme c'était le cas du syndicalisme chrétien, mais plutôt à un syndicalisme de collaboration avec l'Etat, celui qui, en Egypte, a été mis en place par Nasser, et consolidé avec Sadate et Moubarak, nonobstant la politique proclamée de libéralisation.

D'autre part, la réalité sociale à laquelle il est confronté est très différente de celle de l'Europe capitaliste du début du siècle. La lutte de classe y était une réalité historique incontournable. Les ouvriers avaient intérêt à serrer les rangs, et à présenter un front uni pour tenter de résister à une exploitation particulièrement féroce. Ils devaient se battre pour avoir le droit de jouir d'une part de la richesse qu'ils avaient conscience de produire.

Dans l'Egypte d'aujourd'hui, le phénomène massif est celui d'inégalités sociales intolérables, fondées non pas tant sur l'exploitation du travail d'une masse de travailleurs par une minorité d'exploiteurs, mais sur la spéculation, la corruption, le détournement des richesses, l'arrivisme, le clientélisme, le mensonge. Le travail ayant perdu son sens, le niveau des rémunérations n'ayant le plus souvent rien à voir avec le niveau de productivité, c'est un double sentiment d'injustice, et de perte de valeurs et de repères qui prédomine dans la population. Il n'est guère surprenant qu'il mette si fort l'accent sur la nécessaire revalorisation du travail, comme sur l'idéal de justice, bien plus que sur la défense des conditions de rémunération et de travail des ouvriers.

Le syndicalisme chrétien a en théorie deux adversaires, se bat sur deux fronts : contre l'égoïsme du patronat, et contre le mouvement ouvrier révolutionnaire. Mais mouvement de cols blancs et de classes moyennes, son ennemi principal, à l'origine, était le mouvement ouvrier. Au contraire, dans le syndicalisme islamique, plus que les patrons, sont mis en accusation les puissants, c'est-à-dire les gouvernants. Plus qu'à un syndicalisme de classe, c'est à un syndicalisme de collaboration avec l'Etat qu'il s'oppose.

On notera au passage, qu'alors que les syndicats chrétiens se créent dans un contexte de pluralisme syndical, comme organisations concurrentes des autres syndicats existants, le syndicalisme musulman s'affirme comme courant à l'intérieur du syndicalisme en place, du fait du monolithisme syndical qui caractérise les pays arabo-musulmans (comme la majorité des pays du tiers-monde).

Reste la dimension identitaire, fortement affirmée par Gamâl al-Bannâ, absente du syndicalisme chrétien.

Pour me résumer : l'"ennemi principal" du syndicalisme musulman est l'Etat et le syndicalisme de collaboration et de corruption, et non le syndicalisme de classe et le mouvement ouvrier.

Le projet de collaboration de classe qui leur est commun renvoie à une configuration sociale différente, où les classes ne se positionnent pas de la même manière les unes par rapport aux autres, et par rapport à l'Etat, et plus encore, ne sont pas les mêmes.

3. G. al-Bannâ et la critique du syndicalisme professionnel égyptien

Dans un ouvrage plus récent², écrit dans le contexte de la crise croissante entre le pouvoir et les syndicats professionnels, Gamâl al-Bannâ propose une analyse critique du syndicalisme professionnel tel qu'il s'est développé et a évolué en Egypte, du point de vue de la conception islamique, telle qu'il l'a exposée entre autres dans l'ouvrage présenté plus haut.

L'intérêt de cette analyse est qu'elle concerne des organisations dont un certain nombre se sont justement donné des directions islamiques, donc sont sensées mettre en œuvre un syndicalisme de type nouveau, répondant à l'idéal islamique. Il est évidemment remarquable que ceci se soit produit non pas dans des syndicats ouvriers, mais dans des syndicats de "classes moyennes".

De l'ouvrage, je dégage les quelques points essentiels suivants.

Il pose d'emblée la question de l'identité des "mihaniyyîn", et relève que plus que par leur qualification, c'est par leur diplôme qu'ils se définissent, participant ainsi d'une dévalorisation du travail manuel qu'il dénonce, et dont il rend le régime nassérien responsable, malgré tous ses discours. Il reviendra à plusieurs reprises sur cette question, qu'il aborde sous des angles divers, celui de la formation, mais aussi celui de l'unité d'action avec les syndicats ouvriers.

Cependant, la préoccupation centrale de son ouvrage, et dont il affirme qu'elle fonde la mission première des syndicats professionnels, est celle de la dégradation de la pratique et des valeurs professionnelles.

Cette dégradation est causée par trois facteurs : le climat général dans lequel baigne la société égyptienne, de frustration, de corruption, d'opportunisme, la faiblesse des salaires, la baisse du niveau de formation. Ainsi, les facteurs qui ont permis à l'occident de développer un niveau élevé de conscience professionnelle n'existent pas en Egypte. Mais l'islam peut y remédier bien mieux encore.

D'ailleurs, même pour les problèmes revendicatifs, les relations avec la société, les conditions de la pratique, plusieurs encore que dans le cas des syndicats ouvriers, la voie pour les résoudre est l'islam, du fait que la tendance naturelle à l'individualisme des professionnels ne les porte guère à l'action collective.

L'islam, c'est-à-dire la promotion d'une conception islamique du travail, comme valeur en soi, rapprochant de Dieu, et comme indissociable de la science. Les syndicats professionnels, après l'approfondissement de la conscience professionnelle, ont donc une seconde tâche fondamentale, celle de contribuer au développement de la recherche.

Par rapport à ce qui était dit dans l'ouvrage précédent sur les syndicats ouvriers on relève

² al-Niqâbât al-Mihaniyya fî Ma'rakat al-Baqâ', Dâr al-Fikr al-Islâmî, Le Caire, 1993, 232 p. + 132 p. de documents annexes.

Syndicalisme et islamisme

- la disparition de la critique du modèle syndical occidental (et au contraire l'expression d'une certaine admiration, même si elle n'est pas sans réserve, à l'égard de la conscience professionnelle occidentale), et du thème de l'identité nationale
- la marginalisation relative de la dimension de lutte sociale et de solidarité
- la critique appuyée de l'individualisme et du sentiment de supériorité des professionnels
- l'insistance redoublée sur la valeur du travail, avec l'introduction du thème de la liaison travail/science.

Ici, plus encore que dans la conception générale du syndicalisme islamique, on doit comprendre cette centralité de la question de la valeur (morale) du travail et de la conscience professionnelle comme répondant à une situation générale où la responsabilité de la dégradation du statut social et des conditions de travail des catégories considérées peut difficilement être identifiée, n'étant même pas vraiment le résultat d'une politique clairement définie, mais plutôt de l'absence d'une politique, ou de l'incapacité à concrétiser un projet politique. D'où la tentation de le penser en termes moraux.

Cependant, la continuité entre les deux textes est évidente, de même que la cohérence de la pensée, qui privilégie la question du travail, posée en termes éthiques et religieux.

Il n'est guère étonnant que ce type de discours ait plus d'emprise dans les catégories éduquées du salariat et de la population active, et particulièrement chez les jeunes diplômés qui souffrent le plus de cette frustration et de cette dévalorisation de leur statut et de leur travail. Là encore, l'originalité d'un tel phénomène doit être relativisée quand on se rappelle l'influence de l'idéologie chrétienne dans les milieux équivalents dans l'entre deux guerres en Europe.

Reste que le contexte social et historique différent et le poids numérique de ces catégories en regard de la marginalité d'un mouvement ouvrier, modifient radicalement les perspectives, de sorte que la question de l'avenir de ce mouvement ne se pose pas du tout dans les mêmes termes. A la différence de ce qui s'est passé pour le syndicalisme chrétien, absorbé dans un grand mouvement syndical à dominante salariée et à coloration ancapitaliste, on peut imaginer que l'on assistera au contraire dans les années qui viennent à la réinvention islamique d'un syndicalisme corporatiste, dégagé de l'emprise de l'Etat de la période précédente grâce à la religion, mais contribuant toujours à l'encadrement de la société, dans un projet qui participera au processus d'insertion et de dépendance croissante de l'Egypte dans le nouveau système économique mondial.

E. Longuenesse
Le Caire, 10 février 1996